

Initiative syndicale contre la sous-enchère salariale

Pour une récolte rapide des 10'000 signatures

L'initiative des syndicats genevois "pour un meilleur contrôle des entreprises, contre la sous-enchère salariale" est enfin officiellement lancée depuis le 10 octobre.

Bien que disposant de quatre mois pour récolter les 10'000 signatures, le SIT et la CGAS sont convaincus qu'une campagne de récolte rapide, d'ici à fin novembre, est possible, car l'intérêt des salarié-e-s et du public en général est fort sur ce thème. Possible aussi parce que cette initiative vient compléter par des propositions concrètes et simples les autres campagnes de l'automne: la poursuite de la récolte de signatures pour un salaire minimum légal pour toutes et tous avec l'initiative fédérale qui fait un vrai carton; la campagne pour les votations du 27 novembre en faveur d'un salaire minimum cantonal, corollaire à l'initiative fédérale; et la lutte pour un revenu pour les chômeurs et chômeuses en fin de droit, en refusant la révision de la loi sur l'assistance qui supprime le RMCAS, lequel fait office aujourd'hui de revenu pour les chômeurs-cuses en fin de droit (voir nos argumentaires détaillés en dernière page).

Partant du constat que la sous-enchère salariale progresse et que les contrôles étatiques des entreprises sont insuffisants, en nombre comme en qualité, l'initiative préconise, par des modifications de la loi sur l'inspection et les relations de travail (LIRT), d'augmenter le nombre de contrôles d'une part, et d'autre part, d'en améliorer la qualité, par la création d'une nouvelle inspection des entreprises désignée par les syndicats.

Sans reprendre tous les contenus de l'initiative, présentés dans le *SIT-info* de septembre, nous revenons ici sur les modalités de fonctionnement de la nouvelle inspection des entreprises, au cœur de l'initiative.

Comment fonctionnera cette nouvelle inspection?

Pour augmenter la quantité des contrôles des entreprises, entre le renforcement de l'effectif d'inspecteurs-trices de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et la nouvelle inspec-

tion des entreprises, l'initiative fixe un ratio dans la loi d'un inspecteur-trice pour 10'000 emplois, en lieu et place d'un inspecteur pour 18'750 emplois actuellement. En quantité, il s'agit ainsi de doubler le nombre de contrôleurs et de contrôles dans les entreprises.

Quant au fonctionnement de la nouvelle inspection des entreprises, deux aspects sont à relever. Pour la désignation, le fonctionnement et le financement de la nouvelle inspection, les syndicats se sont inspirés du modèle de milice en vigueur dans la formation professionnelle, modèle bien connu et institutionnalisé en Suisse et à Genève: le système de contrôle de la qualité de l'apprentissage en entreprise. Il est effectué par des commissaires d'apprentissage de milice désignés par les syndicats. Il s'agit de militants ou de militantes qui consacrent une partie de leur temps à visiter les apprentis-e-s et à remplir ensuite un rapport, qui est transmis à l'office de formation professionnelle. Pour ce faire, la loi prévoit qu'ils perçoivent une indemnité financière de 60 francs par rapport rendu.

L'inspection des entreprises fonctionnera exactement de la même manière. Les syndicats désigneront les inspecteurs-trices ayant pour mission de traquer la sous-enchère salariale et les infractions aux lois dans les entreprises genevoises. Comme pour les commissaires d'apprentissage, il s'agira de militants ou de militantes syndicaux-ales. Ils-elles visiteront les entreprises, s'entretiendront avec les salarié-e-s, recueilliront auprès de ceux-ci la documentation d'usage pour l'identification d'infractions éventuelles (feuilles de salaire, planning horaires). Ensuite un rapport standardisé, faisant état, cas échéant, de sous-enchère salariale ou d'autres infractions aux lois, sera rempli. Ce rapport et les documents d'usage seront transmis à l'OCIRT, qui devra approfondir les recherches, si



besoin, et, surtout, statuer à brève échéance, exiger la mise en conformité de l'entreprise et signifier à celle-ci les amendes, lorsque prévu par la loi. En outre, la nouvelle inspection informera les salarié-e-s des résultats, ce que ne fait pas l'OCIRT aujourd'hui.

Un fonctionnement de milice identique à celui des commissaires d'apprentissage, financièrement plus que supportable et efficace, qui ne se substitue

pas à l'OCIRT, qui ne sert pas à payer les salaires des secrétaires syndicaux par l'Etat — comme le prétendent certains —, tout comme les indemnités pour les commissaires d'apprentissage ne servent pas à financer les syndicats, mais qui permet des contrôles plus nombreux et rapides pour débusquer et faire cesser les abus et la sous-enchère à Genève.

Manuela Cattani

Signez l'initiative!

La feuille de signatures est envoyée par courrier à tous les membres du syndicat.

Vous pouvez aussi la télécharger sur:

www.sit-syndicat.ch
ou la demander au syndicat.

Dans ce numéro:

Le bus du SIT en route

Tout octobre au Lignon, tout novembre à Onex et à Lancy.

2

"Stop à l'hypocrisie!"

5000 personnes à Berne, et presque 20'000 signatures pour la régularisation collective des sans-papiers.

3

Le bâtiment hausse le ton

Devant dénis patronaux et abus de sous-enchère, ouvriers et syndicats du bâtiment durcissent le ton.

4

Contrats-types non adaptés

L'Etat laisse en plan les plus précaires des travailleuses et travailleurs.

5

Aides soignantes en grève!

Polyvalentes, mieux formées, plus autonomes, les aides-soignantes des HUG exigent leur revalorisation salariale maintenant!

7

Projet de budget 2012 de l'Etat

Encore un tour dans la spirale du démantèlement social.

7

Toutes et tous aux urnes!

Le 27 novembre, l'occasion d'une vraie amélioration sociale: instaurer un salaire minimum. Et sauver le RMCAS.

8

Une hotline qui laisse froid

ON SE SOUVIENT de la publication du rapport du professeur J. Ramirez, en octobre 2010, sur le risque de sous-enchère salariale à Genève, qui étudiait trois secteurs à forte proportion de main d'œuvre frontalière et immigrée entre 2002 et 2008. Il mettait en exergue, pour celles et ceux qui voulaient le lire correctement, que le risque a augmenté dans les entreprises genevoises, et que dans une

entreprise sur cinq, il y a bel et bien de la sous-enchère salariale.

Quelle avait été, à cette occasion, la mesure prise par les autorités? Le renforcement des contrôles des entreprises, comme le demandaient déjà, depuis des années, les syndicats? Non: une hotline... Une ligne de téléphone spéciale OCIRT, à laquelle les salarié-e-s peuvent dénoncer les salaires trop bas. Même pas une année après l'inauguration

en fanfare de la "mesure-phare en matière de lutte contre la sous-enchère", l'OCIRT a informé en catimini dans la presse dominicale que la hotline était non seulement froide, mais glaciale..., que seuls une trentaine d'appels avaient été reçus en neuf mois.

Et pourquoi si peu d'appels, vu que le sujet sous-enchère semble chaud? a dû poser comme question le journaliste du dimanche. Réponse

de l'OCIRT: "Eh bien, parce que les salariés, pour ce genre de questions, s'adressent plutôt aux syndicats."

Le SIT, qui reçoit des centaines de salarié-e-s chaque mois lors de ses permanences, confirme! Et signe l'initiative pour la création d'une inspection des entreprises désignée par les syndicats!

Manuela Cattani

10 décembre 2011, des statuts à hauteur de nos défis

En novembre 2010, le 14^e congrès du SIT a permis de dégager des orientations de luttes prioritaires pour le syndicat. Une année après, le bilan est très positif. Sans exhaustivité, relevons, dans le cadre de la lutte contre la flexibilité, la précarité de l'emploi et les bas salaires, le lancement par la CGAS, avec la participation très active du SIT, d'une initiative syndicale "pour le renforcement du contrôle des entreprises, contre la sous-enchère salariale", la mise en œuvre d'une campagne d'envergure sur les chantiers pour dénoncer les abus de la sous-traitance, une participation active au lancement et à la récolte de signatures pour l'initiative fédérale de l'USS "pour un salaire minimum de 4000.- frs"; dans la lutte contre le chômage, la forte implication du SIT pour s'opposer à la baisse des prestations financières aux chômeurs-euses en fin de droit et faire en sorte que la population genevoise, le 27 novembre 2011, refuse massivement la modification de la LASI.

Mais en parallèle de ces luttes prioritaires, le SIT doit aussi redéfinir sa politique de syndicalisation et de fidélisation de ses membres. En effet, l'économie néolibérale et son organisation du travail, qui isole les salarié-e-s, les individualise en leur faisant croire qu'elles ou qu'ils sont responsables de leur sort, a rendu l'affiliation

syndicale moins évidente et plus fragile. Dans ce monde du travail en mutation, d'autres stratégies d'approche des salarié-e-s, notamment des plus précaires, doivent donc être imaginées. Le SIT a déjà concrétisé une approche nouvelle en mettant en route le Bus du SIT et sa permanence syndicale auprès des populations des cités périphériques. D'autres actions sont à redéfinir et/ou à inventer. Elles posent toutefois la question des ressources du syndicat, qui limitent bien souvent ses ambitions.

Pour répondre à ces problématiques, une révision des statuts du SIT est nécessaire afin de préciser les droits et les devoirs du SIT et de ses membres concernant, notamment, les prestations et les cotisations. Cette révision permettra au SIT d'aller de l'avant sur la question de la syndicalisation et la fidélisation. A cet effet, le congrès extraordinaire du 10 décembre 2011 est important et incontournable. Nous appelons donc nos militant-e-s à se mobiliser et à participer à ce congrès et aux débats préparatoires, dans les secteurs professionnels et les commissions interprofessionnelles, afin de garantir que ces décisions importantes soient prises de manière collective et représentative des membres de chacun des secteurs.

Pour la présidence
Nicole Lavanchy

Un congrès pourquoi faire ?

Le congrès est un moment important pour l'exercice de la démocratie interne au syndicat, qui permet aux militant-e-s un débat d'idées. Pour permettre aux délégué-e-s au congrès de bien comprendre ce qu'est un congrès, à quoi il sert et comment il se déroule, nous vous invitons à participer à un

conseil interprofessionnel

jeudi 10 novembre à 18h30
à la grande salle du SIT

Au menu : informations et échanges sur la composition du congrès, ses compétences statutaires, son déroulement, son contenu, sa place dans la vie syndicale. Ce congrès extraordinaire visant à adapter les droits et obligations des membres, le conseil interprofessionnel est important pour donner aux militant-e-s, et aux délégué-e-s tous les éléments de compréhension en vue des décisions à prendre.

Comité SIT

Lors de sa dernière séance, le comité SIT a, notamment :

- été informé de l'actualité dans les secteurs (grève des aides-soignantes des HUG, campagne "Touche pas à mon salaire" dans l'hôtellerie-restauration)
- pris acte du lancement de l'initiative syndicale pour un meilleur contrôle du marché du travail, et de la campagne pour les votations du 27 novembre (salaire minimum, LASI);
- décidé du soutien au référendum éventuel contre la loi sur la gouvernance;
- adopté les contenus soumis au Congrès extraordinaire du 10 décembre.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance, le comité CGAS a notamment :

- adopté les revendications d'un manifeste pour la formation professionnelle et continue;
- confirmé les actions des 6 et 7 octobre pour les droits syndicaux ;
- confirmé le lancement de l'initiative CGAS "Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale";
- discuté de la campagne pour les votations du 27 novembre 2011;
- décidé de se prononcer au prochain comité sur la réforme de gouvernance des EPA;
- discuté de la fiscalité des entreprises et de diverses initiatives cantonales en matière de fiscalité.

Les permanences du bus SIT en octobre et novembre



Octobre au Lignon

le mercredi de 9h30 à 12h
le jeudi de 17h30 à 19h30
le samedi de 10h à 14h
sur la place du Lignon

Novembre à Onex et au Petit-Lancy

le samedi de 9h à 13h
place du Marché à Onex
le jeudi de 17h30 à 19h30
centre commercial de Lancy-Centre, rte de Chancy

Invitation à un Forum transfrontalier

Notre espace transfrontalier Quel modèle de développement voulons-nous ?

14H-18H Samedi 3 décembre
Salle Gandhi, Maison des Associations, 15 Rue des Savoises, Genève

Le développement actuel de l'agglomération franco-valdo-genevoise est de plus en plus critiqué, et cela depuis plusieurs points de vue. L'implantation accélérée de sociétés financières et transnationales, avec le personnel hautement rémunéré qu'elles amènent, précipite une crise du modèle. D'une part, il y a une crise sans précédent du logement. La ville "bling-bling" dope la spéculation, expulse les habitants et répercute la pénurie et la hausse des prix jusque dans la zone frontalière, créant des difficultés croissantes pour les salariés qui ne travaillent pas en Suisse. La surchauffe économique provoque aussi un gonflement constant du trafic transfrontalier, annulant les efforts faits pour développer les transports publics à Genève. Elle approfondit les inégalités et aiguise les tensions sociales. Des deux côtés de la frontière, une société à deux vitesses se développe, prétexte à des manipulations xénophobes. Les efforts, pourtant très insuffisants, pour faire face au problème du logement, menacent nos terres agricoles de part et d'autre de la frontière, alors que l'importance de la souveraineté alimentaire et d'une agriculture de proximité s'impose de plus en plus.

Cette économie, trop exogène et unidimensionnelle, ne répond pas aux besoins locaux, n'offre pas

d'emplois aux demandeurs d'emploi locaux et pourrait se révéler dangereusement fragile à long terme.

Enfin, ce modèle de développement ne nous permet pas de préparer notre région au défi fondamental de la transition énergétique imposée par le changement climatique, la raréfaction du pétrole et la sortie du nucléaire.

Le projet d'agglomération officielle, malgré des aspects positifs, n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi un large regroupement d'associations environnementales, sociales, d'habitants et de syndicats propose ce forum, afin de faire converger des propositions vers un autre modèle. Il faut se donner les moyens fiscaux et réglementaires pour maîtriser la croissance et réorienter l'activité économique vers la réponse aux besoins de la population: logement abordable, économies d'énergie et renouvelables, développement massif des transports publics transfrontaliers, agriculture de proximité et services.

Pour beaucoup de nos associations, ce Forum, qui s'insère dans une réflexion à long terme, vise en particulier à alerter le grand public et à interpeller nos élus, qui sont invités à nous y rejoindre.

Si votre organisation est intéressée à participer à ce processus, prenez contact avec nous !

Organisation: Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST), Conseil lémanique pour l'environnement (CLE), Coordination Climat Justice Social, UNIA, SIT, NOE 21, ATTAC Genevois, AGC-FUT, COTMEC, Greenpeace Genève, FRAPNA, WEFC.

Changements au secrétariat



Fatime De Souza



et Valérie Balleys

Le secrétariat syndical du SIT voit quelques changements. Sans parler d'un retraité déjà célébré, il aura eu cette année à compter deux autres départs. Celui de Fatima de Souza, qui nous a quitté à fin avril, après 3 ans d'un bel engagement au SIT, où elle a pu mettre en œuvre

ses compétences pour les secteurs commerce-vente-services, puis pour le secteur social, ainsi qu'en parallèle, pour le groupe migration et la défense des sans-papiers, un combat qui lui a toujours tenu à cœur.

Et à fin septembre, c'est Valérie Balleys qui a également choisi de

nous quitter. Cela faisait six ans que Valérie avait en charge les secteurs de la vente, du commerce, et des services. Six ans d'intense activité syndicale, de campagne pour des horaires décents (obtenus de haute lutte) et une CCT-vente, toujours en suris.

Le SIT adresse ses plus vifs remerciements à Fatima et à Valérie, dont il regrettera l'enthousiasme, la ténacité et la pugnacité, et leur souhaite à toutes deux le meilleur pour l'avenir.

Le secrétariat a par ailleurs accueilli deux nouvelles secrétaire-syndicales. Mirella Falco a pris en charge plusieurs secteurs parapublics (EMS, animation socioculturelle et parascolaire), et a déjà mis une main experte dans la préparation des manifestations du 14 juin dernier. Et Elodie de Weck a rejoint au mois de mai la même équipe pour compléter la prise en charge des secteurs sociaux. Le secrétariat se réjouit de leur collaboration.

Le SIT

Procès gagné par le SIT

L'ancien employé de la caisse chômage du SIT, qui avait attaqué le syndicat suite à son licenciement en 2008, a été débouté en appel par la Chambre des prud'hommes, qui a confirmé le jugement de première instance. Les tribunaux ont relevé que le SIT n'avait commis aucune erreur. Dont acte, avec satisfaction.

JLF

Impressum

Rédaction et mise en page: Martine Bagnoud, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister.

Collaboration régulière: Valérie Balleys, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, Davide De Filippo, Elodie De Weck, Julien Dubouchet Cortthay, Equipe Chômage, Mirella Falco, Giangiorio Gargantini, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Sylvain Tarré, Barbara Urtassun, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

"Stop à l'hypocrisie!"

A l'appel du Mouvement suisse des sans-papiers, au sein duquel le SIT joue un rôle actif, plus de 5000 personnes ont participé à la manifestation nationale des sans-papiers, le 1^{er} octobre 2011, à Berne. Parmi elles, 400 travailleuses et travailleurs sans statut légal du SIT avaient fait le déplacement pour dénoncer l'hypocrisie qui caractérise la politique suisse à leur encontre, et revendiquer leur régularisation collective. Depuis la tribune qui leur a été offerte, ils-elles ont également pu transmettre aux autorités de ce pays un message extrêmement fort de lutte, de dignité et de solidarité!

Leur message, que nous reproduisons ci-dessous, est clair: ils-elles sont sorti-e-s de l'ombre pour défendre leurs droits fondamentaux, ils-elles n'y retourneront pas!

Thierry Horner



Chers ami-e-s,
Cher-e-s collègues,
Cher-e-s camarades,

10 ans déjà!

10 ans que nous, travailleurs et travailleuses sans-papiers de toute la Suisse, avons décidé de sortir de l'ombre.

Pour dénoncer la situation hypocrite et cynique dont nous sommes victimes de la part des autorités de ce pays et pour réclamer une régularisation collective.

Contrairement à ce que certains pensent, disent et affichent de manière nauséabonde, nous ne sommes ni des délinquants, ni des profiteurs mais nous sommes des acteurs importants de la société suisse.

Nous gardons les enfants et les malades de milliers de familles suisses; nous nettoions leurs maisons; nous construisons routes et logements; nous travaillons durement dans

solution est la seule valable! Cette affirmation est fausse et mensongère!

Les critères exigés pour de telles régularisations sont tellement restrictifs qu'une infime partie d'entre nous peuvent en bénéficier. Alors que nous sommes plus de 100'000 en Suisse, seules quelques dizaines de régularisations sont accordées chaque année.

Que valent ces quelques régularisations par rapport aux centaines d'expulsions prononcées à l'encontre d'hommes et de femmes qui travaillent et vivent dans ce pays avec leur famille depuis 10, 15, voire 20 ans?

La régularisation collective est en réalité la seule voie possible pour que cessent la précarité, l'hypocrisie, l'arbitraire et l'esclavagisme.

Notre lutte s'inscrit également dans un combat plus large en faveur des droits humains et contre toute forme de

Par le biais de permanences syndicales au SIT, plus de 5000 d'entre nous sont aujourd'hui inscrits dans une démarche collective et solidaire que nous n'abandonnerons pas!

Le 1^{er} juin 2010, nous avons donné une nouvelle impulsion à notre combat. Réuni-e-s en Assemblée générale, nous avons été 600 sans-papiers, — toutes nationalités confondues, hommes, femmes, maçon, serveuse, employée domestique, jardinier —, à voter une résolution exigeant du Conseil d'Etat genevois qu'il reprenne la question de notre régularisation collective.

Aujourd'hui, nous sommes venus en nombre de Genève pour faire entendre haut et fort notre indignation avec vous, ici à Berne, et faire savoir aux autorités de ce pays que nous n'acceptons plus notre situation!

Aujourd'hui, ensemble: nous exigeons des autorités fédérales d'être déclarées aux assurances sociales et d'avoir accès au système de santé et à l'éducation!

- nous exigeons des salaires décentes conformes aux conventions collectives et aux contrats type de travail, au même titre que nos collègues suisses et européens!

- nous exigeons d'être reconnus dans nos droits fondamentaux, dont celui de pouvoir vivre dignement dans le pays où nous vivons et travaillons!

Enfin, chers collègues, chers camarades, nous saisissons l'occasion de cette tribune pour appeler toutes les organisations syndicales de Suisse à décréter la question de notre régularisation collective comme étant une lutte prioritaire.

Nous leur demandons à toutes de nous ouvrir leurs permanences afin de nous aider à mieux organiser notre défense dans tous les cantons de ce pays!

Nous sommes sortis de l'ombre, nous nous n'y retournerons pas!

Discours de Silvana Paredes au nom des travailleuses et des travailleurs sans-papiers du SIT et du Collectif genevois de soutien aux sans-papiers

Près de 20'000 signatures remises au Conseil Fédéral

Début mai cette année, le Mouvement suisse des sans-papiers, au sein duquel le SIT est particulièrement actif, lançait la pétition "Stop à l'hypocrisie!", qu'en l'espace de cinq mois, près de 20'000 personnes ont signée. Par ce biais, le Mouvement revendique plus de droits pour les sans-papiers, et la fin d'une politique hypocrite.

La pétition, remise le 13 octobre au Conseil fédéral par une délégation du Mouvement, adresse une série de revendications concrètes au Conseil fédéral et au parlement, parmi lesquelles l'arrêt immédiat des expulsions forcées et la mise en place de conditions permettant la régularisation des personnes sans statut légal qui résident en Suisse. Concernant la réglementation actuellement en vigueur, celle des régularisations individuelles pour "cas de rigueur", le Mouvement estime qu'elle ne suffit pas: "Loin d'avoir une chance réelle de régulariser leur situation en faisant cette demande, les personnes sans statut légal risquent aujourd'hui encore l'expulsion, et ce même après de très longues années de séjour. Au vu de la pratique, force est de constater que la réglementation des "cas de rigueur" ne fonctionne pas."

La clé d'une amélioration: la régularisation collective

La politique migratoire helvétique produit toujours plus de sans-papiers, et atteint ainsi les limites de la logique. Le Mouvement formule par conséquent une exigence envers le Conseil fédéral: "La politique de la Suisse envers les sans-papiers est l'une des plus grandes hypocrisies de notre politique interne actuelle", comme Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga l'a elle-même récemment reconnu. Le Mouvement lui demande de passer de la parole aux actes et d'effectuer un changement de cap rapide et radical dans cette politique migratoire indigne en lançant une campagne de régularisations collectives.

Thierry Horner

Pour lutter contre le travail précaire

Défendre les libertés syndicales

A l'occasion de la Journée internationale du travail décent, le 7 octobre dernier, les syndicats ont dénoncé les entraves aux libertés syndicales et plus particulièrement l'absence de protection des délégué-e-s syndicaux-ales. La veille au soir, les syndicats genevois

avaient organisé une action pour pointer du doigt les entreprises qui violent la liberté syndicale en empêchant les syndicats d'accéder aux lieux de travail. Pouvoir informer les travailleurs-euses de leurs droits ou faire respecter "le droit à faire valoir ses droits" est fonda-

mental pour lutter pour le travail décent. Afin de lui demander d'agir auprès des entreprises genevoises, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a interpellé le Conseil d'Etat dans une lettre ouverte reproduite ci-dessous.

SD

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Pour la quatrième année consécutive, les syndicats et les organisations de défense des droits au travail du monde entier se mobiliseront le 7 octobre en faveur du travail décent. Une conférence sur le travail précaire a lieu notamment du 4 au 7 octobre au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève.

La défense des travailleurs les plus précaires doit pouvoir se baser sur le "droit à revendiquer des droits". Or, les libertés syndicales sont actuellement mises à mal dans le monde entier. La crise financière mondiale et les mesures drastiques qui sont appliquées partout par les entreprises, et même par certains gouvernements, exigent une réduction des moyens de résistance de celles et ceux qui les subissent, et bien trop souvent imposent une limitation des droits syndicaux.

En Suisse, malgré une demande formelle du Comité de la liberté syndicale de l'OIT à nos autorités fédérales — pour renforcer les protections contre le licenciement des délégués syndicaux oeuvrant dans le pays — aucune amélioration n'a pu être constatée.

A Genève, siège de l'OIT, les organisations syndicales sont victimes d'entraves majeures dans l'exercice de leur droit d'informer des travailleurs sur les lieux de travail.

A titre d'exemple, des composantes de notre Communauté se sont vues interdites d'accès notamment dans des restaurants (Châteaueuvrier, Café des Négociants, Molino), des grands hôtels (Président Wilson, Kempinski, Richemond, Four Seasons, Ambassador, Mandarin Oriental), ou dans des magasins (Manor, Coop, Globus, Bon Génie, Fnac, Migros, Sun Store, Zara, Tally Weijl, Ochsner) et centres commerciaux (La Praille, Planète Chamillères).

Pourtant, selon les conventions internationales ratifiées par la Suisse, l'accès aux lieux de travail doit être garanti aux représentants syndicaux afin que ceux-ci puissent entrer en rapport avec les travailleurs, pour les informer des avantages que la syndicalisation peut leur procurer, comme de les instruire des droits et des devoirs impartis par les conventions collectives ou la loi. Ce droit

est d'autant plus nécessaire que les délégués syndicaux, ou élus du personnel, ne bénéficient d'aucune protection particulière dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

L'interdiction faite aux représentants syndicaux de pénétrer dans les locaux des entreprises constitue dès lors une violation grave du droit des organisations syndicales d'exercer librement leurs activités.

La liberté de coalition et la liberté d'information sont des fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale, la Convention européenne des droits humains et plusieurs Conventions ou Recommandations de l'OIT. Aussi les cas genevois mentionnés plus haut sont d'autant plus choquants qu'ils émanent d'entreprises soumises à des conventions collectives de travail, dans le cadre desquelles les partenaires sociaux se sont engagés à garantir la liberté syndicale.

La multiplication des interdictions d'accès — dans un contexte où la Fédération romande des entreprises édite une brochure ("Grève, séquestration et autres mesures de combats collectifs", octobre 2010) qui suggère, entre autres, à ses membres de "porter plainte pour violation de domicile" (p.12) — met sérieusement en danger le partenariat social dans ce canton.

Sachant combien de fois votre Conseil s'est déclaré favorable et fier du tripartisme instauré dans notre République, la Communauté genevoise d'action syndicale vous demande d'intervenir auprès des associations patronales et des entreprises pour que le droit d'information soit garanti, et de veiller à ce que l'action ordinaire d'information par les syndicats près des lieux de travail ne soit pas systématiquement entravée par des interventions policières inopportunes.

Les syndicats de Genève vous demandent une rencontre à ce sujet, afin de discuter comment, dans un cadre tripartite, faire évoluer la situation actuelle.

Assurés de votre meilleur entendement, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGAS

Alessandro Polizzari, président
Claude Reymond, secrétaire

l'agriculture et la restauration, souvent pour des salaires de misère et sans la moindre protection sociale.

L'importance de notre travail et notre contribution à la prospérité de ce pays ne sont pourtant toujours pas reconnues par les autorités fédérales. Elles persistent à nier notre droit fondamental à pouvoir construire des projets de vie en Suisse, dans le respect de notre personne et de nos droits, dans la dignité.

Les autorités fédérales affirment que la solution de la régularisation individuelle pour raison humanitaire, au cas par cas, est satisfaisante. Que cette

discrimination, de xénophobie et de racisme.

A Genève, nous nous sommes organisé-e-s depuis 2001 avec notre syndicat, le SIT, sans aucune distinction de nationalité ou de provenance, afin d'unir nos forces pour revendiquer, auprès du Conseil d'Etat, une régularisation collective et une amélioration de nos conditions de travail et de vie.

Avec le soutien du Collectif genevois des sans papiers — créé en 2002 et composé d'organisations syndicales, politiques et associatives —, nous luttons ensemble depuis maintenant dix ans pour le respect de nos droits et notre dignité.



Plus de 10'000 maçons à Berne!

Le samedi 24 septembre, c'est une énorme marée de manifestants venus de toute la Suisse qui a porté les revendications des ouvriers du gros œuvre de la construction: plus de protections sur les chantiers, face aux intempéries, contre les licenciements des travailleurs âgés et pour une meilleure couverture en cas de maladie.

Face aux cadences qui s'accroissent et à la précarité qui augmente sur les chantiers, le patronat reste inflexible et maintient ses rêves de resserrer le champ d'application de la convention pour en éjecter les chauffeurs et travailleurs des sablières.

L'assemblée générale des maçons genevois appelle à des mesures de lutte!

Les maçons genevois se sont déplacés en nombre et ont ainsi démontré leur solidarité pour les priorités syndicales à l'échelle nationale et affirmé leur volonté de se battre pour améliorer les conditions de travail à l'échelle suisse. L'élimination de la sous-traitance abusive a également figuré en bonne place au tableau des revendications portées à Berne par les militants genevois.

A Genève, appel à des mesures de lutte!

Le SIT reste convaincu qu'une négociation équilibrée est possible dans un secteur où les carnets de commande sont bien

remplis et où les conventions sont de force obligatoire. De plus, les salaires n'ont pas été augmentés en 2011. Toutefois, sans percée rapide dans ces négociations, qui piétinent depuis six mois, il est évident que des mesures de lutte, votées par tous à main levée lors de la manifestation bernoise, seront mises en œuvre à Genève.

Lors de leur assemblée générale du 5 octobre, les maçons genevois ont confirmé leur vote national de recourir à des mesures de lutte en cas d'impasse des négociations: les maçons croiseront les bras pour que leurs revendications soient entendues sur le plan national comme sur le plan local.

Les mots d'ordre des syndicats suivront ces prochaines semaines en fonction de l'évolution des discussions nationales et locales.

Sylvain Lehmann et Thierry Horner



Action du SIT sur le chantier MIGROS de Vernier

Travailleurs impayés pour cause de sous-traitance?

C'est accompagné d'une journaliste de la Tribune de Genève que les secrétaires syndicaux du SIT se sont rendus le vendredi 16 septembre sur un chantier pour dénoncer un cas de sous-traitance abusive.

Plusieurs travailleurs du second œuvre de l'entreprise lausannoise Artisans Réunis ont fait appel au SIT, car ils n'ont pas reçu de salaire pour plusieurs semaines de travail sur cet immense chantier de construction de surfaces commerciales de la Migros et de bureaux, en plein centre de Vernier.

Cette entreprise sous-traitante de l'entreprise générale Losinger n'a plus d'argent pour payer ses ouvriers, mais le chantier avance bon train. Il importait pour le SIT de montrer à la presse que dans ce genre de situation, aucune entreprise principale n'assume spontanément et complètement les dommages causés aux travailleurs.

Soumis à la pression des délais du chantier, les entreprises générales ou principales sont en effet souvent tentées de ne pas exiger une mise en conformité immédiate de leurs entreprises sous-traitantes. L'action du SIT

a permis cette fois de provoquer une réaction rapide de l'entreprise principale, qui a renoncé à laisser oeuvrer sur son chantier une entreprise qui ne respecte pas les conditions de travail, dont les salaires.

Une rencontre a ensuite pu être convenue entre les syndicats et les entreprises concernées pour étudier les possibilités de couvrir ces salaires impayés. Ce potentiel happy end a permis aux lecteurs de la Tribune de Genève de se familiariser avec les conséquences concrètes d'une sous-traitance qui bouleverse et menace le quotidien de nombreux travailleurs.

Une campagne de pression du SIT dans les rues de Genève!

Une responsabilité solidaire entre les entreprises de la chaîne de sous-traitance doit être instaurée, de sorte que les entreprises soient tenues finan-

cièrement responsables en lieu et place de leurs sous-traitants défaillants. C'est l'objectif déclaré du SIT pour garantir les mêmes droits pour tous les travailleurs occupés sur un chantier, et empêcher le dumping salarial.

Cette campagne du SIT contre la sous-traitance abusive s'affiche durant ce mois à Genève dans les rues, les cinémas et les transports publics, pour que la population et les autorités prennent la mesure du ras le bol des ouvriers de la construction qui travaillent parfois pour les plus prestigieuses réalisations du Canton sans garantie de toucher un salaire.

Sans prise en compte rapide du phénomène par les autorités et les associations patronales, c'est toute la filière professionnelle qui est progressivement gangrenée par cette sous-traitance abusive. Le SIT n'exclut pas de demander, à défaut de l'instauration rapide d'une responsabilité solidaire, l'interdiction pure et simple de la sous-traitance!

Sylvain Lehmann et Thierry Horner

SOUS-TRAITANCE SAUVAGE SUR LES CHANTIERS

= SALAIRES DE MISERE
= ACCIDENTS

HALTE A LA SOUS-TRAITANCE

MEMES SALAIRES ET MEMES DROITS POUR LES TRAVAILLEURS

Un combat du SIT
Rejoignez-nous!

www.sit-syndicat.ch
Rue des Chaudronniers 16, Genève - 022 818 03 00
Edition: sept. 2011, Illustration: S. Sempin

Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

"Touche pas à mon salaire!"

Halte à la précarité: le SIT s'oppose à toute baisse de salaire dans l'hôtellerie-restauration.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, une nouvelle convention collective nationale de travail (CCNT) est en vigueur dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Les partenaires sociaux signataires de cette convention (en tant que syndicat genevois, le SIT n'en fait pas partie), très prévoyants, avaient déjà défini une grille salariale valable à partir du 1^{er} janvier 2012. Nous avons déjà écrit dans ces pages tout le mal que nous pensions des salaires minimums prévus: pour les travailleuses et travailleurs non qualifiés-e-s, ils vont atteindre sur le plan national le même niveau qu'à Genève en novembre 2006, lorsqu'il existait un avenant cantonal! En clair, cela signifie pour Genève, aucune augmentation pour les bas salaires depuis 5 ans déjà! Inacceptable.

Mais ce n'est pas tout. Car une note annexe à l'article 10 de la CCNT précise que "pour les prises d'emploi de collaborateurs de la catégorie 1 [collaborateurs sans apprentissage], il est possible, lors de toute prise d'emploi et pour une période d'introduction de 6 mois au maximum, de convenir dans un contrat de travail écrit d'un salaire inférieur de 10% au maximum". Traduit en franc (fort ou faible!), cela signifie des contrats à l'embauche de 3'060 francs par mois! Et pour chaque nouvelle embauche, qui plus est! Parfaitement inacceptable.

Cette clause est peut-être applicable ailleurs en Suisse, mais certainement pas à Genève, où le coût de la vie ne permet tout simplement pas de vivre avec 3'000 francs par mois. Et qu'on ne nous parle pas de l'introduction du 13^e salaire comme mesure qui compenserait cette baisse: ce dernier n'est en effet pas assuré si les rapports de travail se terminent

avant la fin du temps d'essai, ce qui signifie (en cas de non-reconduction du contrat après le temps d'essai), que pour les trois premiers mois de chaque prise d'emploi, la perte sèche dépassera les 1'000 francs, c'est-à-dire un tiers du salaire mensuel perçu! Absolument et définitivement inacceptable.

Comme le sait malheureusement très bien toute personne ayant travaillé dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, un rapport de travail se terminant pendant le temps d'essai n'est de loin pas une exception! D'ailleurs, il suffit de penser qu'au niveau suisse, la "durée de vie" professionnelle d'un-e salarié-e dans une entreprise du secteur est en moyenne de neuf mois. Donc toute modification de la CCNT concernant les six premiers mois des rapports de travail a des conséquences extrêmement importantes. Et alors que cette durée des rapports de travail est déjà l'un des principaux fléaux pour le secteur, voilà que l'on incite encore plus les employeurs à licencier, puisque cette clause constitue quasiment une "prime au licenciement", qui va rendre encore plus difficile la situation des travailleuses et travailleurs du secteur. Le SIT peut-il

accepter cela? Bien évidemment, la réponse est "Non!".

Cette réponse sera portée par une campagne que le SIT lance au cri de "Touche pas à mon salaire!". Les permanents du secteur seront sur le terrain pendant ces prochaines semaines et jusqu'à la fin de l'année, en sillonnant les rues du canton, qui ne sont jamais avares de cafés, restaurants et hôtels. Les travailleuses et les travailleurs seront informés-e-s des dangers liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale, et seront invités-e-s à dénoncer toute proposition de travail à des salaires plus bas que ceux actuellement en vigueur. Car les employeurs, directement et par le biais de leurs associations patronales, seront invités, tout simplement, à ne pas appliquer cette clause. Dans le cas contraire, nous dénoncerons publiquement tout employeur qui devrait passer outre à la demande du syndicat. Car ce qui est légal n'est pas toujours légitime... Et la légitimité de la lutte syndicale ne sera pas remise en question par une convention collective qui ne respecte pas la dignité des travailleuses et des travailleurs de la branche!

Martine Bagnoud, Armando Dos Santos, Giangiorio Gargantini, Sylvain Tarrit

Le syndicat SIT demande

- **aux travailleuses et travailleurs**, de dénoncer auprès du syndicat toute diminution de salaire ou proposition d'embauche en dessous de 3'400 francs!
- **aux associations patronales du secteur**, de reprendre à leur compte cette demande, en invitant leurs membres à ne pas péjorer les conditions de travail de la branche et dévaloriser ainsi les professions du secteur!
- **aux employeurs du canton**, de ne pas jouer avec le dumping salarial en appliquant cette clause inacceptable!

Stress

L'abus de travail nuit gravement à la santé

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) vient de publier une nouvelle enquête sur le stress au travail et sur ses causes, avec une grande découverte à la clef.

Premier constat: depuis l'étude précédente (2000), la proportion de travailleuses-euses se disant victimes de stress a augmenté de 27% à 34%. Deuxième constat: 32% des salarié-e-s avouent devoir prendre des substances, soit dopantes, soit calmantes, pour tenir le coup ou décompresser après le travail, 25% présentant des indices d'épuisement (*burn out*) plus ou moins importants. Des chiffres alarmants, mais encore en dessous de la réalité, puisque ne tenant pas compte des personnes n'étant plus en emploi (licenciées, au chômage, ou à l'AI).

Parmi les causes figurent les contraintes temporelles (durée et rythme du travail), les conflits individuels au sein de l'entreprise (violences verbales, intimidations, discriminations liées au sexe, pressions de toutes sortes), ou encore la difficulté à joindre les deux bouts à la fin du mois et la crainte de perdre son emploi.

Cette enquête vient donc corroborer ce que nous constatons depuis des années: le monde du travail s'est considérablement durci. L'augmentation de la productivité rime avec pression sur les horaires

et la charge de travail, stagnation des salaires, et insécurité de l'emploi. Et nous n'avons pas attendu ce rapport pour proposer des solutions: diminution et aménagement du temps de travail, augmentation des salaires, protection contre le licenciement, protection sociale pour garantir un revenu décent à toutes et tous, lutte contre toutes les formes de précarité sociale et professionnelle. Des solutions trop chères pour l'économie? C'est oublier que ce même SECO chiffrait en 2000 le coût du stress à 10 milliards de francs par an...

Enfin, l'étude mentionne plusieurs facteurs liés aux conditions de travail et permettant d'atténuer le stress: la possibilité laissée aux salarié-e-s d'intervenir sur l'organisation du travail, un comportement respectueux de la part de la hiérarchie. Et de relever que "plus les salarié-e-s reçoivent le soutien de leurs collègues, moins ils-elles se sentent épuisés-e-s émotionnellement". C'est là que réside la grande découverte du SECO: l'action syndicale est bonne pour la santé.

Davide De Filippo

Visitez
www.sit-syndicat.ch

Contribution de nos camarades de l'autre syndicat

La souveraineté alimentaire, une réponse européenne à la crise!

Après cinq jours d'échanges intenses et constructifs, le Forum européen Nyeleni 2011 pour la souveraineté alimentaire à Krems en Autriche du 16 au 22 août, s'est terminé par l'adoption de la Déclaration Européenne pour la Souveraineté Alimentaire. Plus de 400 délégués de 34 pays d'Europe se sont engagés à renforcer leur capacité collective pour exercer un contrôle citoyen sur notre système alimentaire et dénoncer celui imposé par l'agro-business. Ce faisant, ils ont élargi et renforcé le mouvement européen pour la souveraineté alimentaire. Cela exige la construction de systèmes et processus démocratiques, non violents, indépendants des intérêts marchands, basés sur des droits égaux et l'égalité des genres, ce qui mènera également à l'abolition du patriarcat. Durant ces journées, plus de 120 organisations et individus, représentant la société civile et les mouvements sociaux, ont discuté de l'impact des politiques européennes et globales actuelles. Le Forum a montré l'importance de la contribution des jeunes, des femmes et des producteurs, dont les préoccupations sont souvent sous-estimées. Cette diversité et la

richesse du partage d'expériences ont permis au Forum Nyeleni Europe 2011 de construire une plateforme commune et de définir comment atteindre la souveraineté alimentaire en Europe. Un plan d'action a été établi, basé sur des procédures démocratiques et participatives. Comme le souligne la Déclaration, "nous sommes convaincus que le changement de notre système alimentaire est un premier pas vers un plus grand changement de nos sociétés". Les délégués-e-s se sont clairement engagés-e-s pour reprendre en mains le système alimentaire.

Chaque année, l'État, par le biais de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), devrait adapter les conditions de travail des salarié-e-s des secteurs soumis à des contrats-types de travail (CTT), après avoir consulté les syndicats. Mais pour 2011, néant! La consultation n'a pas été organisée, et les conditions de travail et les salaires n'ont pas évolué d'un iota depuis 2010.

Face à cette inertie, le SIT a adressé à la CRCT au début du printemps ses revendications pour l'ensemble des secteurs concernés, qui sont l'économie domestique, l'agriculture, la floriculture et l'esthétique, en demandant que ces améliorations puissent entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2011 (voir *Sit-info* d'avril 2011): baisse du temps de travail dans l'agriculture, augmentation des salaires minimums de 100.- à 300.- selon les catégories et les secteurs, reprises de certaines dispositions du contrat type national de l'économie domestique, de même que la généralisation de la perte de gain maladie aux taux de travail inférieurs à 70%, et la prise en compte de l'expérience pour les travailleuses-euses non-qualifiées-e-s.

Sans réponse, le SIT a relancé la CRCT à la fin de l'été quant à son cahier de revendications: jusqu'à ce jour, silence radio total!

Inadmissible inertie

Mais que fait donc l'État, censé se préoccuper des conditions de travail et des salaires des travailleuses et des travailleurs les plus précaires du canton? De celles et ceux qui ne sont pas protégés-e-s par la loi sur le travail et qui sont les plus vulnérables et les plus dépendants-e-s de leurs patrons? Le code des obligations prévoit que les cantons sont en charge des contrats-types de travail dans les secteurs où les salarié-e-s sont particulièrement démunis-e-s face aux abus patronaux. C'est le cas en particulier des travailleuses et travailleurs

des deux secteurs de l'économie domestique et de l'agriculture, particulièrement vulnérables, car même pas soumis-e-s à la loi sur le travail. Cela signifie qu'ils-elles ne bénéficient pas des mêmes droits ni des mêmes protections en matière de santé que pour les autres salarié-e-s (protection durant la grossesse, face au travail de nuit, durée du repos nocturne, etc.). De plus, vivant fréquemment sous le même toit que leur employeur, ils-elles dépendent doublement de celui-ci, risquant de perdre à la fois leur emploi et leur logement.

À cela s'ajoutent des conditions de travail très dures. Dans le secteur de l'agriculture, la durée hebdomadaire de travail est de 49 heures pour un salaire minimum de 3200 francs par mois! Salaires dérisoires, qui ne permettent pas à ces salarié-e-s, qui travaillent à plein temps, de vivre dignement dans une ville comme Genève. Dans le secteur de l'esthétique, le salaire minimum d'une personne qualifiée n'est que de 3430 francs par mois. Avec des situations pareilles, il n'est pas tolérable que les CTT ne soient pas améliorés chaque année. Ce manquement creuse davantage l'écart entre ces secteurs-là et les autres. Il est impératif que ces salarié-e-s ne soient plus discriminés-e-s et ne bénéficient, elles-eux aussi, des avancées économiques et sociales de notre époque.

Ces travailleuses et travailleurs attendent fermement que l'État prenne des dispositions qui leur permettent d'alléger leur horaire de travail, d'augmenter leur salaire et de réduire leur précarité en rendant obligatoire pour toutes et tous l'assurance perte de gain en cas de maladie, comme le revendique le SIT.

Mais surtout, quand on observe cette inertie, il n'y a pas à attendre pour rendre applicable à toute-s la loi sur le travail, et instaurer un salaire minimum de 4000.- francs pour toutes et tous.

Martine Bagnoud, Boumédienne Benmiloud, Shani Zekolli

ment les financements publics à leur mise en oeuvre. La société doit accorder plus de valeur au rôle des producteurs(trices) alimentaires et des travailleur(euse)s du secteur alimentaire. Pour nous, cela inclut des salaires décents. Nous envisageons de construire des alliances solides entre toutes les personnes qui travaillent au sein du système alimentaire. Nous souhaitons la libre circulation des personnes et non la libre circulation du capital et des marchandises".

En ces temps de volatilité politique et de crise sociale et économique, les délégués du forum Nyeleni ont réaffirmé que leur vision commune met l'accent sur le droit des peuples à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires, sans porter préjudice aux autres humains et aux ressources naturelles, rappelant ainsi ce que signifie la souveraineté alimentaire. C'est pourquoi nous demandons la souveraineté alimentaire dès maintenant.

Maden Weyermann et Dylan Barclay, pour l'autre syndicat

Le texte complet de la déclaration est disponible sur le site du forum Nyeleni 2011:

www.nyeleniurope.net

Évaluations de fonction

Pétition contre le blocage

Les magasinier-ère-s-comptables du Cycle d'Orientation (CO) figurent parmi les lésé-e-s des blocages d'évaluation de fonction. Depuis plus de vingt-cinq ans, ces professionnel-le-s demandent à ce que leur cahier des charges, qui a fortement évolué (d'économie à la gestion comptable) soit réévalué. Espoirs chaque fois déçus : ils-elles ont essuyé des refus successifs en raison de la réorganisation de l'administration des CO, puis du projet de réévaluation "Modsef", et désormais du projet SCORE! Les syndicats SIT et SSP font savoir leur désaccord par une pétition demandant au Conseil d'Etat le déblocage de la situation.

FW

Chœur du Grand Théâtre

Revalorisation salariale demandée

En avril 2009, un groupe de travail paritaire a été mis sur pied avec mandat d'ouvrir des négociations en vue de réviser la CCT des Chœurs du Grand Théâtre de Genève, dont le SIT est signataire. Le groupe paritaire s'est réuni à de nombreuses reprises sans que les travaux puissent être menés à leur terme. La Fondation a en effet décidé d'interrompre les discussions en décembre 2010. Les délégué-e-s du Chœur ont investi beaucoup de temps pour trouver des solutions satisfaisantes et le sentiment d'inachevé prédomine aujourd'hui.

Rappelons que pour les artistes du Chœur, la revendication principale porte sur une revalorisation salariale et la prise en compte de l'ancienneté. La fonction de choriste est la seule fonction du Grand Théâtre de Genève à avoir un salaire unique. La personne nouvellement engagée et sans expérience est rémunérée comme son ou sa collègue qui dispose de plus de vingt ans d'expérience. Quant à la prime d'ancienneté, il faut 20 ans de service pour obtenir un montant équivalant à un 13^{ème} salaire! La Fondation du Grand Théâtre ainsi que le Magistrat en charge de la Culture en Ville de Genève ont été interpellés par le SIT afin que les négociations redémarrent.

Valérie Buchs

Fondation Ensemble

Création d'une commission du personnel

Il aura fallu attendre plus de dix ans pour qu'une commission du personnel voie le jour à la Fondation Ensemble. Cette victoire est le fruit d'un travail conjoint du personnel et du SIT qui n'ont eu de cesse de réclamer une instance de concertation et d'échanges avec la direction.

En 2010, une pétition signée par plus de 90 employé-e-s de la Fondation a eu pour effet de faire intervenir l'Office cantonal d'inspection des relations de travail (OCIRT) pour exiger la mise sur pied d'une telle structure. Certes, le personnel souhaitait être représenté par une délégation syndicale, mais la Fondation donne des garanties qu'elle respectera l'exercice des droits syndicaux. Le syndicat y veillera! A bon entendeur... La persévérance paie!

Elodie De Weck

Au personnel de l'éducation spécialisée

Invitation à une Assemblée générale du personnel de l'éducation spécialisée AGOER

**Lundi 14 novembre
à 20 heures au SIT (Grande salle)**

- présentation des résultats de l'enquête syndicale sur les horaires de travail et la flexibilité demandée au personnel, et définition des revendications;

- suivi des négociations en vue du renouvellement de la CCT AGOER et décisions;

- perspectives de mobilisation.

Les perspectives de déficits budgétaires annoncées nous préparent à de fortes mobilisations pour maintenir la CCT et les conditions de travail.

Venez nombreux et nombreuses!

Le SIT-éducation spécialisée

Petite enfance

Améliorations de la CCT Ville de Genève

Suite à des négociations avec le syndicat, la CCT pour le personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève a été modifiée avec effet au 1^{er} septembre 2011. Cet accord comprend diverses améliorations et clarifications.

Des moyens pour se former

Le texte clarifie dorénavant les types de stagiaires qui pourront à l'avenir bénéficier de l'encadrement des praticien-nes formateurs-trices ou des référent-e-s professionnel-le-s. Ces dernière-e-s disposent maintenant d'un maximum de deux heures hebdomadaires (hors TTHP) pour le suivi et l'encadrement professionnel des stagiaires de l'ESEDE en cours d'emploi ou à plein temps, ainsi que pour les apprenti-e-s et les stagiaire ASE. Toujours au chapitre de la formation, la durée de la formation d'éducateur-trice de l'enfance étant passée à 4 ans, la rémunération des jours d'absence pour formation des 4^e année en cours d'emploi à l'ESEDE se monterait à 75%. Les personnes qui optent pour une rémunération des jours d'absence doivent s'engager à rester trois ans au service de l'institution, et un contrat doit clarifier les conditions de rémunération avant d'entamer la formation.

En ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience (VDAE), conduisant à l'attestation de qualification permettant d'exercer la fonction d'éducateur-trice ou d'obtenir un CFC ASE, la CCT prévoit dorénavant que la procédure VDAE et les cours éventuels se déroulent sur le temps de travail. Ces heures sont payées pour moitié par l'employeur et pour l'autre moitié par le Fonds FFPC. Les frais de formation sont pris en charge par Qualifications+. Les personnes qui exercent la fonction d'auxiliaire ou, par dérogation, la fonction d'éducateur-trice sans

avoir le titre requis doivent profiter de cette opportunité pour se former ou pour faire reconnaître leur parcours. A terme, seules les personnes formées ou en formation pourront exercer dans les institutions de la petite enfance. Il est temps de prendre rapidement le train en marche.

Congé paternité et améliorations salariales

Comme nous le réclamions de longue date, la CCT prévoit maintenant un congé paternité de quatre semaines. C'est le minimum attendu dans un secteur en charge du jeune enfant et qui cherche une plus grande mixité en attirant plus d'hommes dans ces métiers.

Au chapitre de la rémunération, la gratification pour années de service de 3000 francs sera versée après vingt ans et trente ans de service. Celles et ceux qui auraient de 21 à 25 années de service ou de 31 à 35 années de service auront droit à

un rattrapage cette année, et recevront aussi cette gratification. Concernant l'aide à l'assurance maladie, le montant de 70 francs sera maintenu. Quant au 13^e salaire progressif, une interruption de moins de six mois entre deux emplois dans une institution couverte par la CCT ne fera pas redescendre le 13^e salaire à 50%, il continuera de progresser. De même, un CDD suivi d'un CDI sera pris en compte dans le versement du 13^e salaire, pour autant qu'il n'y ait pas d'interruption de plus de deux mois entre les différents contrats. Cela évitera que la fermeture de l'institution pendant les vacances ne fasse obstacle au versement du 13^e salaire progressif.

En ce qui concerne le droit au salaire en cas d'accident, la CCT prévoit que le salaire est versé à 100%. Ce n'est pas une nouveauté, au sens où c'est déjà ce qui est pratiqué dans les institutions, mais, cette fois, la CCT le dit noir sur blanc. Enfin et pour être complet, une personne en CDD de plus de six mois pourra bénéficier de jours pour rechercher un emploi.

Valérie Buchs

Ville de Genève

Elections à la commission du personnel

Les 12 candidat-e-s de la liste Intersyndicale Ville de Genève, soutenue par le SIT, ont été élu-e-s tacitement. Quatre membres du SIT siègeront à la commission du personnel. Il s'agit de André Christin, Gisèle Diaque, Gioiella Giljevic et Cecilia Zaugg. Les élections n'ont pas eu lieu puisque aucune autre liste valable n'a été présentée. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur engagement dans la défense des intérêts du personnel. Dans les mois qui viennent, ce sera le tour des commissions internes aux différents départements d'être renouvelées.

Valérie Buchs

Gouvernance des établissements publics

Un air de référendum

Il y a une année, nous faisons état* d'un nouveau projet de loi déposé par le Conseil d'Etat sur la "gouvernance" des institutions de droit public. Il concerne toutes les entités subventionnées par le Canton: TPG, HUG et SIG, mais également FSAD, Hospice général, Cliniques de Joli-Mont et de Montana, Aéroport de Genève, Fondations des parkings, Fondations immobilières, etc.

Ce projet vise à clarifier des rôles entre conseils d'administration ou de fondation, directions générales, Conseil d'Etat et Grand Conseil, à redéfinir la composition des conseils d'administration ou de fondation de ces entités et à en unifier le fonctionnement. Bien que plus ambieux, et comportant quelques éléments de progrès par rapport aux trois projets de loi combattus victorieusement par les syndicats et la gauche en 2008, il en reprend pourtant les mêmes recettes: attaque contre la représentation des salarié-e-s dans les conseils d'administration ou de fondation des entités publiques, et réduction de la représentativité des partis politiques dans ces instances.

Par "bonne gouvernance", les autorités prétendent garantir un fonctionnement correct des institutions, un souci que nous pouvons partager. Mais pour le SIT, la "bonne gouvernance" des institutions publiques doit passer par le contrôle démocratique de ces dernières et par de bonnes conditions de travail. Ces éléments constituent à nos yeux les conditions absolument nécessaires à la qualité du service public.

Or, les recettes proposées par ce projet de loi vont dans le sens opposé. Privilégier les compétences techniques au détriment de la représentation politique est un pari erroné et quelque peu hypocrite. Cela ne signifie pas que les choix ne seront pas guidés par des sensibilités politiques. A titre d'exemple, les choix de l'Hospice général, qui fonctionne déjà sur le modèle préconisé par ce projet de loi depuis 2006, ne sont pas moins politiques que précédemment.

Et pourquoi faudrait-il d'ailleurs "dépolitiser" ces instances? Derrière la mise en opposition des compétences techniques et de la représentation politique, c'est en fait la réduction des points de vue et des préoccupations pour le bien public qui est visée. Il s'agit en fait d'exclure les avis différents des instances dirigeantes des services publics.

On s'étonnera également qu'on veuille d'une part privilégier les compétences techniques, dites "non politiques", et d'autre part réduire le nombre d'élu-e du personnel dans ces instances. Le personnel, qui délivre chaque jour les

prestations publiques, qui est au contact direct avec les besoins de la population, qui connaît les métiers et les conditions d'exercice de ces métiers, n'a-t-il justement pas ces compétences "techniques", utiles à la gouvernance des institutions publiques?

Ce projet, tel qu'il est conçu, n'améliore donc pas la "gouvernance" des entités publiques. En prétendant les "dépolitiser" et en y réduisant la voix du personnel, on remplace la logique de service public par une logique strictement économique de pure gestion d'entreprise, on éloigne le-la citoyen-ne du contrôle des services pour lesquels ils-elles paient des impôts, avec les résultats que l'on connaît pour les prestations à la population et les conditions de travail.

Le SIT a fait part de sa position au cours de travaux de la Commission du Grand Conseil. Certaines de ses propositions ont été retenues, mais pour l'essentiel, le projet de loi en ressort identique, voire péjoré sur certains aspects. Il est par conséquent difficile d'imaginer que le projet puisse être ensuite fondamentalement revu en plénière du Grand Conseil, vu le large soutien politique dont il bénéficie.

Dans cette hypothèse, c'est sans hésitation que le SIT rejoindra le camp des Socialistes et de Solidarités, qui ont déjà annoncé le lancement du référendum.

Davide De Filippo

*<http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article223>

La revalorisation maintenant!

Commencée en 2009, l'actuelle lutte des aides-soignant-e-s des HUG prend une tournure nouvelle avec la décision prise par 150 d'entre elles d'enclencher un mouvement de grève. Après que l'analyse de l'évolution du métier par une consultante externe a largement confirmé les constats syndicaux, il n'est plus possible aux aides-soignant-e-s d'attendre encore — comme le voudrait le Conseil d'État: la réévaluation doit se faire maintenant!

A la fin de l'année passée, suite à plusieurs manifestations, Conseil d'État et syndicats s'étaient mis d'accord de s'en référer à un expert indépendant pour tenter d'arbitrer leurs divergences de points de vue. Le 27 septembre dernier, l'experte désignée a rendu ses conclusions sous la forme d'un rapport très détaillé. Après avoir analysé le nouveau cahier des charges de 2009, elle a interrogé 35 personnes, principalement parmi le personnel des soins, dont 17 aides-soignantes, mais également des responsables des soins, des IRUs et des infirmières. Ces autres professions devaient permettre de voir si le point de vue des aides-soignant-e-s sur l'évolution de leur métier pouvait être partagé par celles et ceux qui travaillent avec.

Constats syndicaux confirmés

Les résultats qui ressortent de ces analyses corroborent les constats que font syndicats et aides-soignant-e-s et qui motivent leur mobilisation. En effet, le nouveau cahier des charges intègre bien une part de l'évolution du métier, soit:

- une relation avec le patient plus intense;
- l'intégration des familles dans le processus de soins;
- l'implication dans le processus

de soins et les équipes multidisciplinaires;

- l'informatique pour les repas, le dossier patient, les commandes;
- les nouvelles technologies;

Par contre, il ne rend pas compte du principal changement, l'augmentation de la charge de travail et des conditions différentes de travail. Celles-ci sont dues au vieillissement de la population, à la diminution de la durée d'hospitalisation, aux attentes plus élevées des patient-e-s et des familles et à une dotation en personnel stable malgré la charge de travail en augmentation. Et cela conduit la grande majorité des professionnel-le-s à considérer les évolutions suivantes du métier d'aide soignant-e-s:

- augmentation de la pénibilité psychique du travail;
- efforts intellectuels accrus;
- besoin d'acquérir de nouvelles connaissances;
- augmentation de la charge de travail;
- classe salariale qui n'est pas en rapport avec le métier;
- changement du rôle des aides-soignant-e-s
- manque de reconnaissance du métier comme exercé actuellement.

Personnel très motivé

Les aides-soignant-e-s ont pris acte avec immense satisfac-

tion des résultats de l'étude externe de comparaison des cahiers de charges de 1998 et de 2009. Elle donne raison aux aides-soignant-e-s et aux syndicats. Il a plu à l'Assemblée générale du 13 octobre, réunie pour prendre connaissance de ces résultats, de relever la conclusion que "l'essence même du métier d'aide-soignant-e HUG a connu des transformations profondes ces dix dernières années. Il est possible d'affirmer qu'il y a eu un changement significatif". L'Assemblée a relevé que le nouveau cahier des charges est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Dès ce moment, le SIT avait demandé la réévaluation de la fonction. L'Assemblée a constaté que l'axe central de son mouvement depuis 2010, à savoir "polyvalent-e-s, mieux formé-e-s, plus autonomes, plus engagé-e-s, très présent-e-s au lit du malade" est bel et bien reconnu par cette étude.

Grève votée

Plus déterminé-e-s que jamais, les 150 aides-soignant-e-s ont décidé de déclencher un mouvement de grève pour faire advenir leurs revendications et ont déposé, le jour même, un préavis dans ce sens auprès de la Direction. La rencontre avec le Conseil d'État, agendée le lendemain, n'a pas permis de changer la donne, celui-là campant sur sa position d'envisager la réévaluation à partir de 2013, option expressément rejetée par l'Assemblée générale. Ensembles, uni-e-s, engagé-e-s et combatif-ive-s, les aides-soignantes exigent leur réévaluation tout de suite!

Julien Dubouchet-Corthay
et Manuela Cattani



Harcèlement policier anti-manifestants

La justice genevoise acquitte plusieurs prévenus!

Il est devenu particulièrement périlleux de manifester dans les rues de Genève sans rencontrer une police tatillonne et qui amende à tour de bras. Que ce soit lors d'actions syndicales ou encore de rassemblements politiques, on trouvera toujours quelques sbires mal intentionnés pour exiger des autorisations qu'il n'est juste pas possible de demander dans les délais qui sont les nôtres, ou pour trouver des désordres publics quand un petit groupe de personnes manifestent pacifiquement. Pire, lors de distribution de tracts, l'exigence d'une auto-

risation n'est tout simplement pas conforme à la liberté d'expression et d'information garantis par la Constitution suisse.

Suite à une pluie d'amendes ces derniers mois, le comité genevois de vigilance pour les libertés d'expression et de manifestation a, lors d'une conférence de presse, exigé que cesse le harcèlement dont sont victimes plusieurs militants. A deux reprises, la justice les a entendus en acquittant les militants amendés Eric Decarro, Christian Tirefort et Paolo Gilardi.

Ces décisions de justice sont très importantes dans la per-

spective de la votation de mars prochain contre la loi liberticide anti-manifestations voulue par la droite dure du Grand Conseil Genevois. Suite au référendum lancé par les syndicats, les associations et les partis de gauche cet été, tou-te-s les citoyen-ne-s auront à cœur de réaffirmer la garantie du droit d'expression et de manifestation contre les défenseurs acharnés d'une Genève où seul le Jet d'eau aurait le droit de se dresser contre les injustices sociales.

Sylvain Lehmann

Victoire salubre pour le service public

C'est avec soulagement et satisfaction que le SIT a constaté la victoire de Daniel Devaud à l'élection complémentaire à la Cour des comptes. Il se réjouit que les qualités de ce juge intègre et tenace aient pu convaincre une majorité de votant-e-s même au-delà des clivages politiques. Pour le SIT, il y avait un réel danger à ce que cette charge revienne à un militant actif de l'UDC, parti au service du patronat, ouvertement anti-État, qui appelle à chaque occa-

sion possible au démantèlement des prestations publiques et sociales, dont la simple utilisation lui apparaît déjà comme un abus, et pour qui le faible abus toujours du fort! La fonction de magistrat à la Cour des comptes suppose au contraire une haute conception des services publics à la population, pour en mener une critique objective, constructive et crédible, et non y faire un travail de sape. Ce résultat est donc salubre.

JLF

Budget 2012 du Canton

Dans la spirale du démantèlement social

Le Conseil d'État a présenté son projet de budget 2012, déficitaire, et qui va entraîner tout un train de mesures d'austérité annoncées pour les semaines à venir. Comme on pouvait s'y attendre, il confirme une pression à la régression du service public, qui va s'avérer grave face à une crise qui perdure.

Les ressources sont carrément prévues à la baisse. L'impôt des personnes physiques est en hausse, mais celui des sociétés serait stable, et les recettes extraordinaires sur lesquelles reposaient les résultats positifs des deux dernières années sont taries. Au total, les ressources régressent de 0.2%.

Les charges sont constituées principalement par les investissements, les aides sociales, les subventions aux institutions parapubliques et sociales, et les charges de personnel de l'État. Elles sont en hausse (+3%), pour des raisons laissant peu de marge de manœuvre:

- les investissements augmentent de 4.3% (+38 mios) pour atteindre presque le milliard. Une politique de soutien à l'économie et qui offre de nouvelles infrastructures: le CEVA, le réseau de trams, l'agrandissement de l'hôpital, et l'achat de terrains pour des logements d'utilité publique.
- les aides sociales augmentent massivement de 7.1% (+49 mios). Le Conseil d'État n'en cache pas les causes, inéluctables, au nombre de deux: l'effet de la révision de la loi sur le chômage au 1^{er} avril, qui a renvoyé des centaines de personnes à l'aide sociale (+28 mios); mais aussi l'impact social de la première partie de la crise 2008-2009.

- les subventions (hôpitaux, aide à domicile, EMS, institutions sociales, etc.) sont en hausse également de 2.5% (+60 mios). Cette hausse correspond à l'ouverture de nouvelles infrastructures (nouveaux EMS, etc.), et à assurer les contrats de prestations (y compris les mécanismes salariaux), et non à une augmentation des dotations pour les prestations actuelles, comme le demandent pourtant personnel et syndicats depuis plus de deux ans, tant ce financement souffre d'insuffisances.
- enfin, les charges de personnel augmentent, mais en faible proportion, de 1.4% seulement (+31 mios), malgré le manque criant dans de nombreux services. Or moins de 0.5% concernent les postes: pour l'école (surtout la réforme du CO), la justice, la police (effectifs supplémentaires). En décomptant la hausse de cotisation aux caisses de pensions, il reste à peine 0.8% pour les mécanismes salariaux.

Fruit d'une politique antisociale

Ce budget est le fruit pourri des dernières années de politique de droite de baisse de la fiscalité. Pour ceux qui y auraient cru, l'argument que les baisses d'impôt amènent des ressources éclate de toute sa fausseté: l'économie et la finance, crise ou pas, se débrouillent pour faire disparaître les excédents. Le résultat est donc inverse: créer en deux ans un déficit structurel! Et alors que la population augmente, et ses besoins avec (école, soins, infrastructures). Car cette baisse des ressources est aussi à mettre en perspective avec l'évolution du PIB, c'est-à-dire de la richesse produite. Or celui-ci a augmenté, en 2010, de 2.8%, augmente aussi en 2011 malgré le enième sursaut de la crise, de même qu'il est prévu qu'il le fasse, certes dans une moindre mesure, en 2012. Ce décalage entre une augmentation des richesses produites et une stagnation du revenu de la fiscalité des entreprises montre comment l'économie contribue de moins en moins au pot commun redistributeur qu'est l'État, creusant ainsi les inégalités sociales.

Mais, plus grave encore, les charges sont augmentées par la politique même de la droite qui prétend qu'il faut les alléger: 24 mios pour "aider" les cliniques privées (merci le nouveau financement des hôpitaux); 28 mios pour éponger le coût social de la révision de l'assurance chômage; et une part des 14 mios pour refinancer les caisses de prévoyance publiques est imposée par le lobby de la finance à Berne pour son seul profit. Les deux seules vraies améliorations sociales (allocations familiales et prestations complémentaires pour familles) ne pèsent pas lourd dans cet ensemble, une équation dont un enfant de dix ans verrait le déséquilibre: moins dans le pot commun, plus d'argent public pour l'économie et la finance privées, et plus de victimes sociales des politiques socio-économiques.

Ce projet de budget menace également les prestations publiques par le fait qu'il n'allège pas la charge de travail du personnel. De l'aveu même du Conseil d'État, les efforts d'allègement des coûts de fonctionnement imposés ces dernières années à l'administration et aux secteurs subventionnés ont atteint leurs limites. Dans les faits, de l'école au parascolaire, des

soins à l'aide sociale, en passant par la protection de l'enfance, les limites ont été largement dépassées depuis longtemps, et la liste est loin d'être exhaustive, tant sont nombreux les services où le personnel n'arrive plus à délivrer sa mission de service public, en quantité et en qualité, alors que les besoins, notamment en raison de la crise, ne cessent d'augmenter.

Et plutôt que d'investir dans l'emploi pour y répondre, de nouvelles mesures d'économies sont annoncées. Les directives circulent, annonçant blocages, voire coupes dans les postes, les subventions, les mécanismes salariaux. Or, couper encore dans les effectifs et les subventions non seulement portera atteinte aux prestations publiques, mais risquera de signifier des licenciements et la remise en cause de conventions collectives de travail. Répondre à la crise par la suppression d'emplois et leur précarisation? Economiquement incertain, et inacceptable socialement.

Quant au blocage des mécanismes salariaux, après les efforts consentis par le personnel en productivité ces dernières années, à faire plus avec moins, parfois au prix de sa santé, qui croira raisonnablement pouvoir encore le motiver en bloquant les salaires? Cette mesure, si elle devait être prise, signifierait une véritable déclaration de guerre à un personnel qui consent déjà un sacrifice important sur son revenu, présent et futur, par sa participation à la recapitalisation des caisses de pension. Autant dire que cette mesure constituerait également un sabotage de l'accord sur la fusion des caisses, puisqu'elle en plombait l'équilibre financier reposant sur la progression des salaires, donc des cotisations.

Investir dans l'emploi en développant le service public où il y en a besoin, préserver et améliorer les conditions de travail, sauvegarder et améliorer le pouvoir d'achat des salarié-e-s, voilà ce que nous attendons d'une politique économique responsable. Le projet de budget 2012 en est malheureusement bien loin. L'alternative est simple: effectivement couper dans les prestations et les salaires, et approfondir encore cassures sociales et inégalités, ou renflouer l'État et corriger ces inégalités par le jeu de la redistribution, par une réforme de la fiscalité à la hausse, mettant à contribution la grande économie et la finance. Un choix pour les générations futures, mais présentes aussi.

Jean-Luc Ferrière
et Davide De Filippo

votations du 27 novembre 2011

Bas salaires, chômage, précarité:

Pour rester à flot,

OUI au salaire minimum cantonal

NON à la révision de la LASI (qui supprime le RMCAS)

NON à la suppression du droit des pauvres

www.sit-syndicat.ch

éditrice responsable: Manuela Cattani - graphisme: Séverin Gaudin
impression: Babelprint

16 rue des Chaudronniers • 1204 Genève

Sit syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs

Contre la précarité

NON à la suppression du RMCAS

Le 27 novembre prochain, il faudra voter sur la modification de la loi sur l'aide sociale, laquelle prévoit de supprimer le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). En pleine crise économique, alors que le Conseil d'Etat annonce des temps difficiles, alors que la révision de la loi fédérale sur le chômage a, d'un coup, rejeté en fin de droit plusieurs milliers de nouveaux-elles chômeurs-euses, on s'apprête maintenant à supprimer le Revenu minimum cantonal d'aide sociale destiné à ces derniers-ères. Le SIT, avec l'ensemble de la gauche, des syndicats, et des associations de défense des chômeurs-euses et des bénéficiaires de l'aide sociale, appelle à voter NON à cette suppression.

Contre la précarité, des emplois et des droits!

La réforme proposée ne crée aucun emploi, aucun nouveau droit, ni pour les travailleurs-euses, ni pour les chômeurs-euses. Sans la création de nouveaux emplois accessibles aux chômeurs-euses du canton, toutes les mesures dites de réinsertion professionnelle resteront vaines. Il faut créer de nouveaux emplois, et protéger l'emploi existant: lutter contre les licenciements et les délocalisations, lutter contre la prolifération de contrats précaires, et améliorer les salaires pour offrir à tou-te-s un travail à même de garantir une existence digne, sans avoir à recourir à l'aide sociale.

Ne pas renvoyer les chômeurs-euses à l'assistance publique!

Alors que la 4^e révision de la Loi fédérale sur le chômage a supprimé les indemnités chômage à des milliers de chômeurs-euses, la réforme raye à son tour le droit à un Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour ces derniers-ères. Privés-e-s de ce droit, ils-elles devront compter sur leurs propres ressources, ou celles de leur proches, pour survivre. Et comme le seuil d'accès à l'aide sociale est très bas, ce n'est qu'une fois appauvris-e-s qu'ils-elles pourront et devront la demander pour obtenir... un revenu inférieur à celui du RMCAS actuel. Selon le rapport de la Commission des affaires sociales, les prestations d'aide sociale sont de 35,7% plus basses que le RMCAS en moyenne annuelle. Ainsi, ce ne sont pas moins de 8 mios d'économies annuelles qui sont attendues. Sur le dos de qui? Sur celui des exclu-e-s du marché du travail, celui des plus précaires, de celles et de ceux qui ont été victimes d'un licenciement et que plus personne ne veut embaucher. Alors que d'autres cantons pensent à créer un dispositif intermédiaire entre le chômage et l'aide sociale, Genève veut aujourd'hui supprimer le sien. Le RMCAS a pour but "d'éviter [aux chômeurs-euses en fin de droit] de devoir recourir à l'assistance publique" (art. 1 LRMCAS). Le maintien d'un tel dispositif intermédiaire est indispensable.

Améliorer le RMCAS plutôt que le supprimer

Certes, le RMCAS n'est pas assez efficace: seuls 12 à 15% des bénéficiaires sortent du dispositif en ayant retrouvé un emploi. Le projet de loi propose de le supprimer et de le remplacer par l'inscription de nouvelles mesures d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale: bilans de compétence, validations d'acquis et formations professionnelles certifiantes et qualifiantes, notamment pour les jeunes de moins de 30 ans, stages en entreprise, ainsi que l'accès aux allocations de retour à l'emploi (ARE) et aux emplois de solidarité (EdS). Mais ces nouvelles mesures, en soi intéressantes pour certaines, ne constituent malheureusement pas des droits exigibles, à l'instar des mesures prévues par la Loi cantonale en matière de chômage. Il faut donc maintenir un droit à un Revenu minimum cantonal et y ajouter un véritable droit à des mesures d'insertion professionnelle. C'est la seule manière de garantir que l'Etat accorde les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif.

Contre le chômage, agir avant la fin de droit

Il est par ailleurs ahurissant d'entendre que cette révision apporterait une réponse au chômage de longue durée. De l'aveu même du DSE, plus l'éloignement du marché de l'emploi est long, moins les

Halte au dumping salarial!

OUI au droit au salaire minimum!

"Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine [...]". Voilà l'énoncé de l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

A ce jour, ce droit n'est pas garanti dans les faits et n'est pas inscrit dans la Constitution, ni à Genève, ni sur le plan Suisse. Mais cela pourrait bien changer dans un futur très proche!

En effet, le 27 novembre prochain, nous serons appelés au vote pour instituer le droit à un salaire minimum cantonal. Dans les mêmes délais, l'annonce sera probablement faite de l'aboutissement de la récolte de signatures pour l'initiative syndicale prônant l'instauration d'un salaire minimum national. Ces deux initiatives permettront la fixation d'un salaire minimum légal pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, qui serait fixé à environ 22 francs de l'heure selon l'initiative fédérale, ce qui équivaut à 4'000 francs par mois.

L'introduction d'un salaire minimum est aujourd'hui non seulement souhaitable, mais nécessaire, car face aux augmentations continues du coût de la vie (prix des loyers, assurances maladie, etc.), les salaires n'ont que peu ou pas augmenté ces dernières années, rendant de plus en plus difficile pour les familles de joindre les deux bouts et de vivre de façon digne du fruit de son travail. Le salaire minimum n'est donc pas une option, mais bel et bien une nécessité, et pour cela, il doit être inscrit dans la Constitution.

Certes, cette mesure ne sera pas à elle seule une réponse suffisante pour lutter contre le

dumping salarial, mais elle représente un premier pas décisif dans la lutte contre la sous-enchère salariale. En constituant une limite inférieure contraignante, les patrons ne pourront plus contourner aussi facilement qu'aujourd'hui les limites existant dans nos conventions collectives de travail (CCT) et faire des économies sur le dos des travailleuses et travailleurs. Les CCT ne seront pas vidées de leur substance par l'introduction de ce salaire minimum légal, comme le font croire les associations d'employeurs, mais elles seront renforcées par l'existence du salaire minimum.

La lutte pour renforcer le cadre conventionnel existant reste d'ailleurs prioritaire pour le syndicat SIT, car aujourd'hui encore, environ la moitié des travailleuses et des travailleurs du pays n'est pas couverte par des conventions collectives de travail, et pour un quart de celles et ceux qui sont couvert-e-s, les CCT ne prévoient pas de salaire minimum. Même quand c'est le cas, les salaires minimums prévus (par convention ou contrat-type) sont le plus souvent inférieurs à la limite fixée par l'initiative fédérale de 4'000 francs par mois. C'est le cas, par exemple, dans des secteurs professionnels comme l'hôtellerie-restauration, la vente, l'agriculture, l'économie domestique ou encore l'horlogerie, la coiffure, l'esthétique, la mécatronique et le cuir!

D'ailleurs, les bas salaires ne

seront pas les seuls à bénéficier de l'introduction du droit au salaire minimum. Comme cela a déjà été constaté dans d'autres pays ayant introduit les mêmes mesures, les salaires plus élevés vont aussi augmenter en bénéficiant d'un effet dit "aspirateur", qui les poussera vers le haut.

Enfin, le salaire minimum sera une première réponse au phénomène d'inégalité salariale entre femmes et hommes. Parmi les quelques 400'000 personnes considérées comme des *working poors* en Suisse, 300'000 sont des femmes, qui seront donc les premières bénéficiaires de cette mesure. Encore une fois, c'est un pas en avant et non pas la solution définitive, mais un pas ô combien important!

Pour ces quelques raisons, le SIT vous invite à voter OUI au salaire minimum cantonal le 27 novembre prochain, à donner ainsi un signal clair que tou-te-s les travailleuses et travailleurs qui continuent de travailler pour des salaires ne leur permettant pas de vivre digne, *ça suffit!* Et que les employeurs abuseurs qui font de la sous-enchère sur les salaires en exploitant honteusement notre force de travail, *ça suffit!*

Enfin, un signe sera donné à toutes les travailleuses et les travailleurs de Suisse qui voteront ces prochaines années sur l'initiative syndicale nationale: oui, un salaire minimum, c'est possible! Oui, la bataille peut être gagnée, et elle le sera!

Oui au salaire minimum, aujourd'hui à Genève, demain dans toute la Suisse!

Giangiorgio Gargantini

Pour des projets sociaux

NON à la suppression du droit des pauvres

Le droit des pauvres est une taxe sur les jeux d'argent, d'un montant de 13%, dont le produit est affecté à 70% à l'Hospice général et 30% à l'Etat pour des projets touchant les nécessiteux. Il a donc une vraie utilité sociale.

Cette taxe n'est pas prélevée sur les tombolas et autres lotos organisés par des organismes à but non lucratif. Elle l'est par contre sur les jeux de la Loterie Romande et du Sport Toto.

Au motif que cette dernière reverse ses bénéfices à des organismes de répartition qui financent des projets d'utilité publique, les initiateurs (parlementaires de droite, opposés à la redistribution sociale) estiment qu'il faudrait également exempter la Loterie romande du droit des pauvres.

La véritable motivation des initiateurs est que, selon eux, la taxe renchérit de manière dissuasive les jeux d'argent et conduit une partie des joueurs à s'adonner à leur activité en France ou dans le canton de Vaud, dans une simple perspective de sous-enchère fiscale et de concurrence malsaine. Ils en veulent pour preuve les bénéfices peu importants de la Loterie romande pour Genève en comparaison d'autres cantons.

Ils estiment enfin que la perte fiscale de plus de 10 millions serait en partie au moins compensée par les bénéfices supplémentaires de la Loterie, et par des surcroûts de rentrées fiscales, via le chiffre d'affaires augmenté des buralistes, qui vendent les jeux en question. Mais ce calcul n'est pas crédible, puisqu'il faudrait une augmentation des jeux d'argent de 50% au moins, ce dont on ne peut que douter. Le résultat serait donc encore une diminution des ressources publiques pour les institutions sociales, allant à sens contraire de ce que prône le SIT, qui appelle donc à rejeter cette loi.

Davide De Filippo

